

<p>Date de Convocation 17 avril 2014</p> <p>Date d’Affichage 12 mai 2014</p>	<p>Séance du 25 avril 2014</p> <p>L'an deux mille quatorze et le 25 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mmes TETU pascale, BOURGEOIS-COULON Nicole, VIENET Céline, MM, GRADOT Didier, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Excusés : M. GILG Tony (pouvoir à DUCRAY Bruno), TRIOMPHE Anne Line.

Monsieur TOURNIER Michel a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM</p> <p>Budget primitif 2014 Commune</p>	<p>Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Communal 2014 par article, avec un vote par chapitre. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (1 abstention au chapitre 065, M. GRADOT Didier) vote le budget primitif Communal 2014 comme suit :</p> <p>Fonctionnement :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">582.543,10</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">1.248.336,42</td> </tr> </table> <p>Investissement :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">621.602,42</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">621.602,42</td> </tr> </table>	Dépenses	582.543,10	Recettes	1.248.336,42	Dépenses	621.602,42	Recettes	621.602,42
Dépenses	582.543,10								
Recettes	1.248.336,42								
Dépenses	621.602,42								
Recettes	621.602,42								
<p>DCM</p> <p>Budget primitif 2014 Eau</p>	<p>Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2014 par article, avec vote par chapitre. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif Eau 2014 comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">123.038,56</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">123.038,56</td> </tr> </table> <p>Investissement :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">144.576,36</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">144.576,36</td> </tr> </table>	Dépenses	123.038,56	Recettes	123.038,56	Dépenses	144.576,36	Recettes	144.576,36
Dépenses	123.038,56								
Recettes	123.038,56								
Dépenses	144.576,36								
Recettes	144.576,36								

<p style="text-align: center;">DCM Budget primitif 2014 Assainissement</p>	<p>Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Assainissement 2014 par article, avec vote par chapitre. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif Assainissement 2014 comme suit :</p> <p>Exploitation :</p> <table border="1" data-bbox="427 331 1420 427"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">160.117,67</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">160.117,67</td> </tr> </table> <p>Investissement :</p> <table border="1" data-bbox="427 517 1420 613"> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">175.207,23</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">175.207,23</td> </tr> </table>	Dépenses	160.117,67	Recettes	160.117,67	Dépenses	175.207,23	Recettes	175.207,23
Dépenses	160.117,67								
Recettes	160.117,67								
Dépenses	175.207,23								
Recettes	175.207,23								
<p style="text-align: center;">DCM Affectation de résultat CA 2013 budget communal</p>	<p>A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit d'investissement 2013 du budget communal d'un montant de 205.202,42 €uros au compte R1068.</p>								
<p style="text-align: center;">DCM Affectation de résultat CA 2013 budget Eau</p>	<p>A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit d'investissement 2013 du budget Eau d'un montant de 41.366,68 €uros au compte R1068.</p>								
<p style="text-align: center;">DCM Affectation de résultat CA 2013 budget Assainissement</p>	<p>A l'unanimité des présents Le Conseil Municipal décide d'affecter le déficit d'investissement 2013 du budget Assainissement d'un montant de 32.889,56 €uros au compte R1068.</p>								
<p style="text-align: center;">DCM Indemnités des Élus</p>	<p>Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 voix contre (GRADOT Didier) et 3 abstentions (DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre) le conseil municipal décide d'attribuer avec effet immédiat les indemnités au maire et aux adjoints comme suit :</p> <p>Le Maire : 25% de l'indice brut 1015 1er adjoint : 8,25% de l'indice brut 1015. 2ème adjoint : 5% de l'indice brut 1015. 3ème adjoint : 6% de l'indice brut 1015. 4ème adjoint : 5% de l'indice brut 1015.</p>								
<p style="text-align: center;">DCM Convention Ingénierie 70</p>	<p>Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70.</p> <p>A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie 70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions adressées par l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour l'opération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la rue de Beaugard. <p>Chacune des prestations doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence Départementale Ingénierie 70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'Administration d'Ingénierie 70.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :</p>								

	<ul style="list-style-type: none"> • Approuve les missions confiées à l'Agence Départementale Ingénierie 70. • Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.
DCM Convention ETAT	Le Maire expose au conseil municipal que le décret n°2005-324 prévoit pour les collectivités territoriales une télé transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise le maire a signer une convention avec le représentant de l'État pour que la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité soit possible pour la commune.
DCM Demande de subvention amendes de police	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection de la rue de Beauregard.
DCM Demande de subvention Bordures de Trottoirs	Le Maire rappelle que dans le cadre de la réfection de la rue de Beauregard il y aura création de trottoirs. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Bordures de trottoirs auprès du Conseil Général concernant ces travaux.
DCM Subvention classe verte école de Voray	Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école primaire de Voray sur l'Ognon organise un séjour scolaire aux Grangettes vers le lac St Point en 2014 Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide d'attribuer aux écoles de Voray pour leur voyage «classe verte» 2014 une subvention de 23 € par enfant en complément de celles allouées par le Conseil Général et la Communauté de Communes du Pays Riolais.
DCM Demande de subvention auprès de la DRAC	Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre des travaux d'assainissement à réaliser autour de l'église.
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> – Mise aux normes des bâtiments communaux pour accès aux personnes à mobilité réduite. Visite de l'architecte M. PERRETANT le 26 avril à 11h. – Chauffage de l'église : débat sur les types de chauffages proposés. – Manœuvres militaires par le 19e régiment du génie de Besançon du 30 avril au 04mai 2014 – Information de la commission voirie sur le projet de traçage des passages piétons. – Signalisation sur le passage surélevé devant les écoles = zone piétonne. – Décharge sauvage dans la forêt communale en direction de Bussières.

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT